

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/096

CIRCULATION ALTERNEE ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT
TRAVAUX SUR CHAUSSEE RUE PASCAL LEULLIETTE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise COLAS à Dunkerque, qui va réaliser, pour le Conseil Département du Nord, des travaux de réfection de défauts sur voirie au 128 rue Pascal Leulliette,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée par feux tricolores, aux abords du chantier sis 128 rue Pascal Leulliette, à compter du 22 avril 2025 et ce pour une durée prévue de 1 mois.

Art 2 : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules au droit du chantier, et ce pendant toute la durée des travaux.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise COLAS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 14 avril 2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.